



Vous souhaitez faire financer votre formation ? Tout'Art Formations est à votre disposition pour vous informer sur les possibilités de prise en charge.

Contactez Sophie Eloy, responsable des formations sur formations@toutart.fr ou au 06 77 63 46 72

Les différents types de prise en charge :

◆ L'AFDAS : Plan de développement des compétences des intermittent·e·s du spectacle

Le plan de développement des compétences des intermittent·e·s du spectacle de l'Afdas permet de financer, sous conditions, des actions d'adaptation, de développement des connaissances, ou de perfectionnement.

Pour bénéficier d'un financement dans le cadre du plan de développement des compétences, vous devez justifier d'une ancienneté professionnelle de deux ans, et d'un volume d'activité (nombre de jours ou cachets) minimum sur les deux dernières années (rapprochez-vous de l'AFDAS pour plus de précisions)

La demande d'aide doit être déposée au plus tard un mois avant le début de la formation.

La demande est à déposer sur votre espace personnel : [Accédez à votre espace personnel.](#)

◆ L'Aide Individuelle à la Formation (AIF) – Pôle emploi

Vous pouvez bénéficier de cette aide si vous êtes demandeur·se d'emploi et que votre démarche de formation est cohérente avec vos objectifs professionnels.

Lorsque les dispositifs de financements existants (ceux des collectivités territoriales, des organismes paritaires collecteurs agréés, ...) ne peuvent prendre en charge votre projet de formation, partiellement ou entièrement, rapprochez-vous de votre conseiller Pôle emploi pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une Aide individuelle à la formation (AIF) dans le cadre de votre PPAE (projet personnalisé d'accès à l'emploi) qui contribuera au financement des frais pédagogiques de votre formation.

La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

[Plus d'infos ici](#)

◆ Auto-financement

Nous proposons des tarifs préférentiels pour les auto-financements (nous contacter pour plus d'informations).

◆ Personnes en situation de handicap

Renseignez-vous auprès de [l'AGEFIPH](#) et de [Cap Emploi](#). Vous pouvez également contacter notre référente handicap : formations@toutart.fr / 06 77 63 46 72